



HONORAIRES D'AGENCE

Tarifs au 01.01.2024

VENTE

Honoraires non cumulable – A la charge de l'acquéreur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Au-delà de 2 000 000€	4%
De 1 000 000€ à 1 999 999€	5%
De 500 000 à 1 000 000€	5%
De 400 000 à 500 000€	5%
De 300 000 à 400 000€	5%
De 200 000 à 300 000€	Forfait 15 000€
En deçà de 200 000€	Forfait 12 000€

**Honoraires dans le cadre d'un mandat 45 jours Stéphane Plaza Immobilier incluant les services suivants : Communication support internet et presse, dossier diagnostics complet, vidéo bande-annonce, photographe professionnel, Homestaging 3D, architecte d'intérieur, devis travaux et partenaire bancaire.*

**Honoraires identiques pour un mandat simple intégrant les services suivants : Communication supports internet, photographe professionnel.*

LOCATION LOI 89

Honoraires à la charge du bailleur : 15€ / m² TTC + 1 mois de loyer charges comprises

Honoraires à la charge du locataire : 15€ / m² TTC

LOCATION CODE CIVIL SECTEUR LIBRE

Honoraires à la charge du bailleur : 1 mois de loyer charges comprises

Honoraires à la charge du locataire : 1 mois de loyer charges comprises

Ces honoraires comprennent :

- Visites, dossier, rédaction du bail, photos professionnelles, annonces publicitaires.
- État des lieux d'entrée : 200 euros TTC

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion :

- Gestion classique : 6% HT du loyer charges comprises, à la charge du bailleur
- Garantie loyers impayés sur fonds propres : 6% HT + 3% H.T du loyer charges comprises à la charge du bailleur
- Frais administratifs à la charge du bailleur : 3.53€ H.T soit 4.24€ TTC / mois

TVA en vigueur au 01.01.2024 : 20%

